



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

001/03/2011

L'An deux mille onze, le 17 juin,  
Le Conseil Municipal, dûment convoqué, le 8 juin, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur FEYSSAGUET, Maire.  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33  
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 20  
Nombre de Conseillers Municipaux absents représentés : 11  
Nombre de Conseillers Municipaux absents excusés : 2

PRESENTS : Mmes et Mrs R. FEYSSAGUET, B. PALKUS, A. VERNICE, JC. DURA, G. TURPIN, Y. TOUYERAS, C. KOPFERSCHMITT, Y. GUIBERT, L. MATHURIN, M. SAPET, R. OVIEVE, M. MOULY, R. ROULET, A. MONTEIL, J. POST, J.N. SALMON, M. PERETTI, M. DRIOL, J. HUILLIER, R. LOUCHET

ABSENTS REPRESENTES :

M. GUILLOT pouvoir à Y. GUIBERT  
G. GENTHON pouvoir à B. PALKUS  
F. DADDA pouvoir à M. SAPET  
J. GUILLERMINET pouvoir à A. VERNICE  
P. NICOLE-WILLIAMS pouvoir à C. KOPFERSCHMITT - D. PASQUIER pouvoir à J.N. SALMON  
L. PHALIPPOU pouvoir à J. POST  
Y. MAS pouvoir à L. MATHURIN  
M. CARLES pouvoir à A. MONTEIL  
J. DOS SANTOS pouvoir à R. OVIEVE  
J.F. BEAL pouvoir à R. LOUCHET

ABSENTS EXCUSES :

G. DUMOULIN, R. MESLEM

**OBJET : Election des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales**

=====

Vu le code électoral,

Vu le décret n°2011.530 du 17 mai 2011 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté 2011145 - 0017 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs,

Accusé de réception en préfecture
038-213805534-20110617-001-03-2011-DE
Date de signature : 24/06/2011
Date de réception : 24/06/2011

Vu la circulaire NOR/IOC/A/11/3812/C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

Considérant qu'il convient que le conseil municipal se réunisse le 17/06/11 pour élire les délégués suppléants en vue des élections sénatoriales,

Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du 25 septembre 2011,

Compte-tenu que tous les conseillers municipaux de Villefontaine sont délégués de droits et que le conseil municipal doit élire 9 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

Après appel de candidatures, se présentent :

Sur la liste du groupe "Mieux Vivre à Villefontaine" :

- LAMBERT Colette (Epoque CARLES)
- FAVARD Bernard
- LIEGHIO Hélène (Epoque BEY)
- CROSLAND Jean-Louis
- BRESTAZ Valérie (Epoque BERNARD)
- PELTRE Philippe
- SERVILLAT Pierre
- JENSEN Brigitte (Nom d'usage DEVEZE)
- PIANEA Jacques

Sur la liste du groupe "Villefontaine, l'Avenir Ensemble" :

- HUGON Frédéric
- REYGAZA Louise (Epoque CARLY)
- MONCHATRE-JACQUOT Thierry
- FOURCAUD Crystal (Epoque FERRER)

Le conseil municipal procède alors aux opérations de vote à bulletin secret pour élire 9 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales,

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31

A déduire : bulletins blancs ou nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 31

Majorité absolue : 16

**Sont élus délégués suppléants** en vue des élections sénatoriales :

- Liste des candidats suppléants du groupe "Mieux Vivre à Villefontaine" avec 24 voix
- **LAMBERT Colette (Epoque CARLES)**
- **FAVARD Bernard**
- **LIEGHIO Hélène (Epoque BEY)**
- **CROSLAND Jean-Louis**
- **BRESTAZ Valérie (Epoque BERNARD)**

- **PELTRE Philippe**
- **SERVILLAT Pierre**

- Liste des candidats suppléants du groupe  
"Villefontaine, l'Avenir Ensemble" avec 7 voix

- **HUGON Frédéric**
- **REYGAZA Louise (Epouse CARLY)**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE A VILLEFONTAINE  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,**

**Raymond FEYSSAGUET**